



## CHS-CT du 18 février 2020

FO lit chacun une déclaration liminaire. La présidente répond qu'elle n'est pas d'accord avec notre allégation selon laquelle il y aura 1 000 implantations de moins avec le NRP (Nouveau Réseau de Proximité) mais une augmentation de 30 % des implantations avec les EFS (Établissement France Services). Aujourd'hui, en Haute-Marne, seules 3 trésoreries assurent encore un accueil mixte alors que, dans les accueils de proximité, les renseignements fournis seront du même niveau que celui des SIP, avec en plus le secteur public local et l'encaissement par chèques et cartes bancaires.

En réponse à FO concernant les accueils de proximité, elle répond que le sujet sera évoqué en CTL mais fera l'objet d'un point en questions diverses aujourd'hui.

### 1. Approbation des PV du 27 juin 2019, 3 et 14 octobre 2019 (vote)

	FO	Solidaires
ABSTENTION		
POUR	4	1

### 2. Bilan des actions 2019

Les crédits ont été utilisés pour un montant de 32 894,07 € ; la somme de 386,93 € a été bloquée par le service payeur de Strasbourg qui n'a pas donné l'autorisation à la direction d'engager cette somme alors qu'elle était disponible !

FO s'inquiète de ce blocage sans réel motif et informe le CHS qu'elle va alerter la fédération des Finances FO sur ce sujet. La présidente trouve cet état de fait regrettable même si la majorité du budget a été dépensée dans l'intérêt des agents. L'ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail) est interpellé par cette gestion qui risque de mettre en danger les actions à mettre en œuvre dans le cadre du Plan Annuel de Prévention (PAP).

La secrétaire animatrice précise qu'il est primordial de caler l'utilisation des crédits le plus tôt possible.

60 agents ont suivi des formations CHS-CT en 2019.

### 3. Point d'étape.

#### \* Analyse du registre SST : 8 annotations ont été portées depuis la dernière instance :

- 2 relatives à l'ambiance thermique du site de Saint-Dizier : le problème de chaudière a été résolu ;
- 1 relative à l'ambiance thermique au PSU (direction) : la remise en route de la chaudière a permis de résoudre l'incident ;
- 1 relative à l'éclairage du local vélos de la cité administrative : les travaux ont été réalisés ;
- 1 relative à la défaillance de la fenêtre des sanitaires du 1<sup>er</sup> étage de la cité administrative : **FO note que c'est un problème récurrent de tous les châssis de fenêtres de la cité depuis plusieurs années, empêchant la ventilation normale des locaux ; la neutralisation n'étant pas une solution pérenne.** L'assistant de prévention répond que la rénovation de la cité administrative fait l'objet d'un projet de financement national, très lourd, et précise que ces travaux relèvent de la compétence de la préfecture ;
- 1 relative au tabagisme passif des agents des bureaux situés au-dessus du « coin fumeur » de la cité administrative : l'assistant de prévention explique que le sujet a été évoqué en conseil de cité, la préfecture est à la recherche d'une solution alternative, sachant qu'aucune solution ne pourra être satisfaisante car cela risque de déplacer le problème ! De plus, ce coin fumeur est positionné sur une issue de secours ... donc devrait être interdit.
- 1 relative à l'application Visu DGFIP du cadastre incompatible avec les postes : une solution a été trouvée par le redéploiement d'un poste sous XP ;
- 1 relative au remplacement d'un fauteuil à l'accueil du SPFE : le fauteuil a été remplacé.

#### \* Déclarations d'accident : 4 déclarations d'accident ont été remontées à la direction depuis la dernière instance.

A ce propos, la promotion de la formation « troubles musculo-squelettiques » sera faite dans un nouveau format et avec un nouvel organisme. Le médecin de prévention précise qu'elle a contacté toutes les personnes victimes d'un accident de travail afin de faire un point sur d'éventuels liens avec des problèmes de santé sous-jacents, et proposer des aménagements.

#### \* Fiches de signalement :

2 fiches ont été remontées depuis la dernière instance. Une seule d'entre elles a fait l'objet d'une lettre à l'utilisateur incriminé.

#### \* Exercices d'évacuation :

- site du centre des finances publiques de Saint-Dizier : **FO s'inquiète du fait qu'un agent n'ait pas entendu l'alarme au cours de cet exercice.** L'assistant de prévention répond que le technicien de maintenance a été saisi afin d'en déterminer la cause ... qui n'est toujours pas identifiée à ce jour ! **FO espère qu'il n'y aura pas d'incendie...**
- site de la cité administrative de Chaumont : l'exercice a été organisé par la préfecture. Le bilan est mitigé : les usagers n'ont pas été évacués, la présence de plusieurs points de ralliement a été trompeuse pour les agents. **FO insiste sur le fait que les agents doivent longer le bâtiment pour rejoindre le point de ralliement via un trottoir étroit ...** Des formations évacuation doivent être organisées en commun avec la préfecture.

**\* Rapport de l'ISST sur la visite réglementaire du site de Saint-Dizier :**

Les anomalies constatées ont été résolues. Il évoque la nécessité de trouver des agents volontaires sur le site pour suivre la formation « habilitation électrique » ... **FO présente un volontaire !**



Les problèmes d'éclairage sur le site vont faire l'objet d'améliorations afin de passer d'un système d'éclairage unique à un éclairage par zones.

**FO demande ce qu'il en est de la maintenance des volets du bâtiment.** L'assistant de prévention répond que l'entreprise a été relancée car elle n'a toujours pas fait de devis.

Il a été constaté quelques plaques résiduelles d'amiante dans les locaux d'archivage : la direction a fait un chiffrage sur l'encapsulage qui a été transmis à SPIB pour financement. A ce propos, la direction annonce que les plans cadastraux du bureau antenne vont faire l'objet d'une numérisation par le SDNC d'ici la fin de l'année. **FO s'interroge sur le devenir du bureau antenne après la numérisation.**

**FO s'interroge sur le problème de l'accueil de Saint-Dizier relevé par l'ISST et qui devait faire l'objet de travaux à l'occasion du transfert de la trésorerie de Saint-Dizier établissements hospitaliers...** la présidente répond que les missions d'accueil vont faire l'objet d'une redéfinition dans le cadre du NRP !

**Conclusion : quand FO alerte les élus sur le fait que l'accueil des usagers dans les centres des finances publiques va se réduire à peau de chagrin, FO a raison !**

Le médecin de prévention évoque l'accueil de la trésorerie de Chaumont qui est problématique de part sa configuration car sa caisse est sécurisée avec du mobilier « charté » mais non ergonomique. Elle ajoute qu'une adaptation est nécessaire, notamment dans le cadre de la mise en place de la caisse unique.

**FO demande confirmation à la direction que la caisse actuellement localisée à la direction sera transférée à la trésorerie dans le cadre du déménagement rue de Lorraine.** La direction confirme. **FO s'inquiète du transfert de cette nouvelle mission à la trésorerie de Chaumont, déjà exsangue au niveau RH...**

Le médecin de prévention explique qu'elle ne peut pas présenter les rapports de visite effectués à la Paierie, au PUC, au CDIF, au SPFE et à la trésorerie de Chaumont, en raison d'une incompréhension sur le circuit de transmission. Elle précise qu'au-delà des besoins matériels, elle fait des annotations sur les ambiances psychologiques des services. Elle constate une forte inquiétude des agents dans le cadre du NRP.

#### **4. Présentation de la nouvelle campagne DUERP de la DDFiP 52.**

L'assistant de prévention explique qu'il n'y a pas de grand changement quant à la procédure de mise à jour. Le recensement cette année sera exhaustif et devra obligatoirement faire l'objet d'une réunion chef de service-agents avant fin mars.

**N'hésitez pas à alerter FO en l'absence de réunion !**

## 5. Exercice budgétaire 2020.

La dotation globale n'est pas encore connue à ce jour car le CHS-CT ministériel se tient aujourd'hui.

A priori, la réserve passerait de 5 à 6 % et le budget serait en baisse car lié à l'effectif.

L'assistant de prévention présente les actions envisagées :

- maintenance des extincteurs et des BAES : provision **Opération validée par le CHS-CT**
  - remise en conformité électrique : provision **Opération validée par le CHS-CT**
  - achat de 12 fauteuils **Opération validée par le CHS-CT**
  - achat de 2 bureaux réglables en hauteur sur prescription médicalement **Opération validée par le CHS-CT**
  - achat d'un casque sans fil pour le SIP de Langres en remplacement de celui qui est obsolète ; un autre casque sera testé à la trésorerie de Saint-Dizier établissements hospitaliers **Opération validée par le CHS-CT**
  - achat de 2 lampes de bureau pour la trésorerie de Chalindrey : cette proposition est rejetée car la direction dispose déjà de matériels en stock
  - maintenance défibrillateurs **Opération validée par le CHS-CT**
- Formations : un budget est octroyé aux formations pour un total de 14 086 €. La formation risque routier pourra être mutualisée avec la DDFIP de l'Aube afin de remplir les sessions et d'en réduire les coûts. Les formations extincteurs, évacuation, SST, recyclage SST et RPS sont reconduites. Le CHS-CT acte la mise en place d'une journée de formation avec un nouveau prestataire qui travaille sur la prévention des troubles musculo-squelettiques en activité tertiaire mais également manutention, port de charges... Il acte également la mise en place d'une journée de formation animée par un orthoptiste avec une approche « écran » : ergonomie, travail sur écran... Une formation habilitation électrique sera organisée mais mutualisée en inter-entreprises dans la mesure du possible.

	FO	Solidaires
ABSTENTION	4	1

FO s'abstient car, **encore une fois**, le budget octroyé au CHS-CT n'est pas en adéquation avec l'ensemble des besoins et nous contraint à faire des choix. De plus, l'obligation de garder une réserve de 6% réduit d'autant le budget disponible !

## 6. Questions et communications diverses.

\* La présidente évoque la mise en place des accueils de proximité et l'hésitation du CHS-CT quant à l'inscription à l'ordre du jour. L'ISST précise que des mesures dérogatoires dans le cadre de la loi transformation de la fonction publique modifient les prérogatives des CTL et CHS-CT. Il évoque la définition de « projets importants » qui relèveront obligatoirement de la compétence des CHS-CT. Le CHS-CT ministériel se tenant aujourd'hui définira les critères et va

élaborer une fiche pour les expliciter. Il précise par ailleurs que les CTL et CHS-CT coexisteront jusqu'au 31/12/2022 puis seront remplacés par le CSA (Conseil Social de l'Administration).

La présidente précise que 3 établissements France Services (EFS) ont été labellisés en Haute-Marne : Val de Meuse, Bologne et Prauthoy. L'installation matérielle des agents s'effectuera dans des locaux récents, ils disposeront de bureaux individuels avec zone d'attente. Elle ajoute qu'ils seront toujours en présence des personnels des EFS. Les agents pourront utiliser les points de convivialité. Les agents bénéficieront d'un PC portable en liaison sécurisée, d'une imprimante scanner portable et d'un téléphone portable mis à disposition à l'ouverture du marché public.

Les horaires et jours retenus sont :

- Val de Meuse : mardi 8h-12h / 13h-16h45

- Bologne : lundi 9h-12h / 13h30-16h30

Les 5 agents volontaires suivront une formation Hélios et délégation avec le comptable, notamment en matière de délai de paiement (montant et durée).

La présidente ajoute qu'une publicité plus large sera faite lors du prochain appel à candidature en réponse à l'interpellation de FO lors du CTL de décembre mais précise que les volontaires devront obligatoirement faire une demande de mutation pour le SIP départemental qui pilotera l'équipe dédiée.

**FO demande si le calibrage de cette équipe a été fixé.** La présidente répond qu'il y aura calibrage sans plus de précision...

La présidente est consciente que l'afflux ne sera pas toujours constant au sein des EFS et qu'en période dite creuse, les agents auront obligation d'effectuer du travail à distance. Elle précise que toutes ces informations seront soumises à l'avis du CTL le 4 mars prochain.

\* Télétravail : 3 nouvelles candidatures ont été acceptées ; plusieurs réaménagements ont été effectués mais aucun refus constaté.

**“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ”**

**Bertolt Brecht**

**Les représentants FO Finances Haute-Marne**

Titulaires Laure Alentado- Rachel Delacourt- Céline Lefèvre- Rachel Sugneau

Suppléants Matthieu Testart - Guy Zimberlin

**N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLÈMES OU DEMANDER DES PRÉCISIONS.**